

# COMPTE-RENDU SUBVENTION 2020

Evaluation des actions financées au titre du Projet Sportif Fédéral (PSF)

Mise à jour le 31/03/2021

# UTILISATION DE LA SUBVENTION

Subvention attribuée pour une action déterminée = utilisation à justifier

Transmission obligatoire d'un compte-rendu financier (CRF) dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire qui s'étend du 01/01/2020 au 31/12/2020 pour lequel la subvention a été attribuée.

Si nouvelle demande en 2021 = transmission du CRF au moment du dépôt.

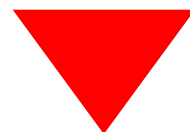
Pour établir le CRF, l'association doit compléter le **CERFA n°15059\*02** dématérialisé (pas de transmission par mail).

La dématérialisation du CERFA via **Le Compte Asso** interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021.

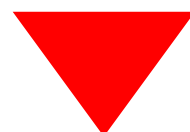
# ADAPTATIONS CRISE SANITAIRE

## Covid-19 : impact fort sur l'activité des associations

Si votre structure se trouve dans l'impossibilité absolue de poursuivre, momentanément ou définitivement, l'exécution de tout ou partie de l'action ou du projet



Déclaration sur l'honneur **étayée** (modèle [ICI](#))



REPORT POSSIBLE sur l'exercice 2021

# TROIS SCENARIOS POSSIBLES

## Pour votre structure

### SCENARIO 1

Votre structure a  
réalisé l'action  
en 2020

### SCENARIO 2

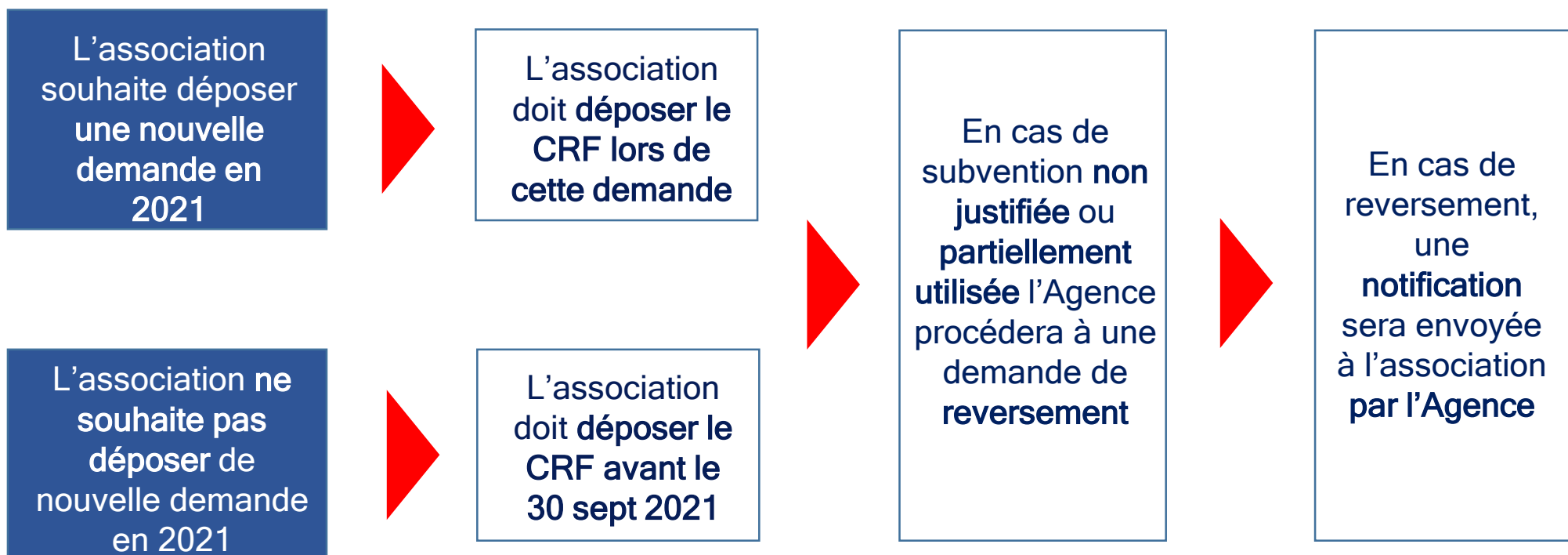
Votre structure va  
terminer l'action au  
cours du 1er  
semestre 2021

### SCENARIO 3

Votre structure n'a  
pas pu terminer ou  
réaliser l'action suite  
à la crise sanitaire

# SCENARIO 1

## Votre structure a réalisé l'action en 2020 (ou avant sa nouvelle demande le cas échéant)



Dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#)

## SCENARIO 2

Votre structure va terminer l'action au cours  
du 1er semestre 2021

L'association  
souhaite déposer  
une nouvelle  
demande en  
2021

L'association  
doit réaliser un  
CRF  
intermédiaire  
lors de cette  
demande

L'association  
doit déposer  
le CRF  
définitif  
avant le  
30 sept 2021  
sur Le  
Compte Asso

En cas de  
subvention non  
justifiée ou  
partiellement  
utilisée, l'Agence  
procédera à une  
demande de  
reversement

En cas de  
reversement,  
une  
notification  
sera envoyée  
à l'association  
par l'Agence

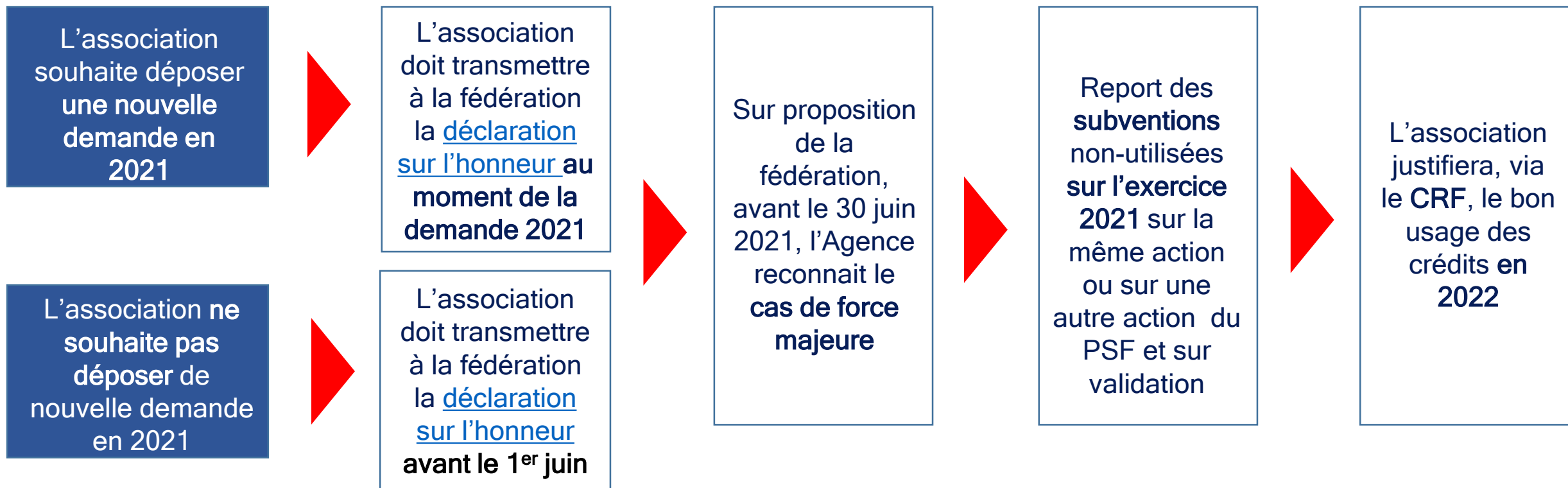
L'association ne  
souhaite pas  
déposer de  
nouvelle demande  
en 2021



CRF intermédiaire CERFA n°15059\*02 non dématérialisé à envoyer à [support.psf@ffta.fr](mailto:support.psf@ffta.fr)

## SCENARIO 3

L'association n'a pas pu terminer ou réaliser l'action  
à cause de la crise sanitaire



Déclaration sur l'honneur à envoyer à : [support.psf@fta.fr](mailto:support.psf@fta.fr)

# COMPTE-RENDU dématérialisé sur Le compte-asso

UNIQUEMENT PROJET AVEC CRF COMPLET



The screenshot shows the 'Le compte-asso' interface. At the top, there are two green buttons: 'Ajouter une nouvelle association ou établissement à ce compte' and 'Suivi des démarches -'. Below these is a blue banner with the text 'Association : 'A LAON BIKE'' and 'N° RNA W022000187 - N° SIREN 430253543'. To the right of the banner are two white buttons: 'Demander une subvention' and 'Saisir les comptes-rendus financiers (3)'. The 'Saisir les comptes-rendus financiers (3)' button is highlighted with a red dashed border. Below the banner is a black footer with three columns of links: 'A PROPOS' (Présentation du service, Données personnelles), 'OUVERTURE DES DONNEES' (DataAsso, Data.gouv.fr, Données ouvertes), and 'ASSISTANCE ET CONTACT' (Assistance, Contact, FAQ). At the bottom, there is a version number 'Version: 1.10.3' and a footer with various government website links and copyright information.

[Guide pour réaliser le compte-rendu financier](#) complet sur le compte-asso.

Les CRF complets doivent être accompagnés du fichier Excel Recap financier (envoyé par mail et en ligne sur l'extranet fédéral). Il peut être déposé sur le compte asso ou envoyé par mail à [support.psf@fta.fr](mailto:support.psf@fta.fr).